

GÉORISQUES

Rapport de risques

📍 **Commune recherchée :**

01100 Bellignat

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :



INONDATION

 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

 sur ma commune :

MODÉRÉ



MOUVEMENTS DE TERRAIN

 sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

 sur ma commune :

MODÉRÉ



RADON

 sur ma commune :

FAIBLE

1 Risque technologique identifié :



POLLUTION DES SOLS

 sur ma commune :

CONCERNÉ

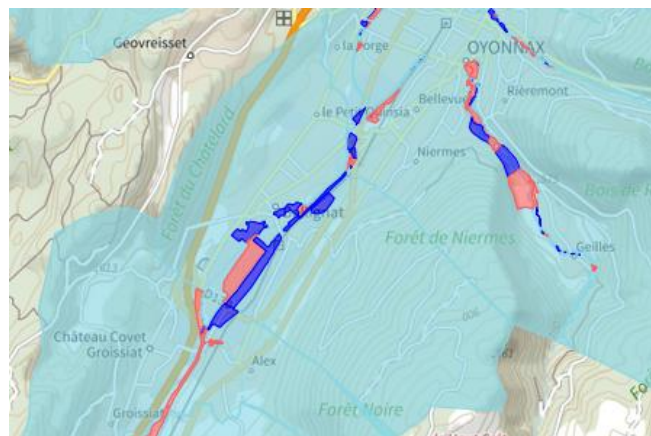
Risque d'inondation sur Bellignat

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Les types de risques d'inondation sur ma commune

- Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
Crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau: Une crue dite « éclair », se caractérise par une montée des eaux rapide, qui s'accompagne d'un courant très puissant et dangereux, pouvant charrier des éléments solides (sable, galets, etc).



Informations détaillées :



PPRN : PPRi Ange et Oignin _Bellignat (01DDT20070005)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRi Ange et Oignin _Bellignat a été approuvé sur votre commune.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Inondation

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :

- 01 : Prescriptions hors zone d'aléa
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction

Date de prescription : 10/11/2000

Date d'approbation : 20/09/2006

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter [La page de détail de ce PPR](#).

Risque d'inondation sur Bellignat



AZI : Atlas des zones inondables de l'Ange et de l'Oignin

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.



DDRM : DDRM01

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

1 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

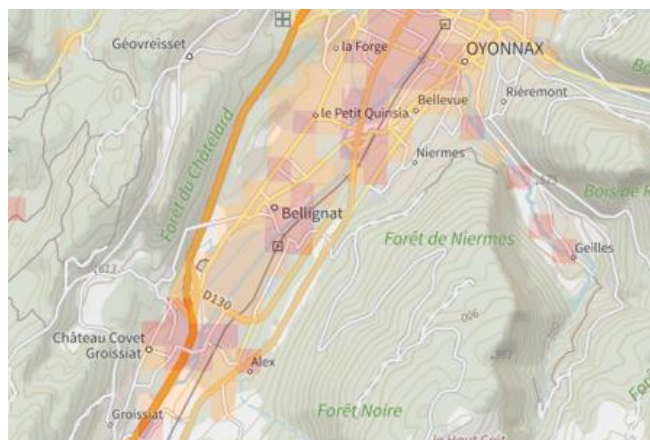
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9000113A	Inondations et/ou Coulées de Boue	13/02/1990	23/03/1990

Risque de remontées de nappe sur Bellignat

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

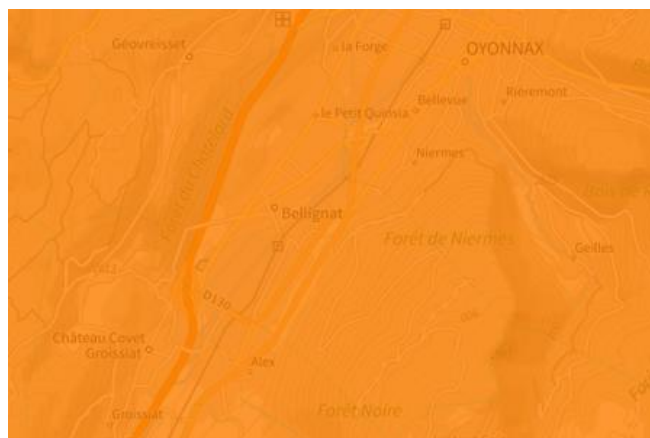
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FAIBLE

Risque de séisme sur Bellignat

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM01**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **3/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Bellignat

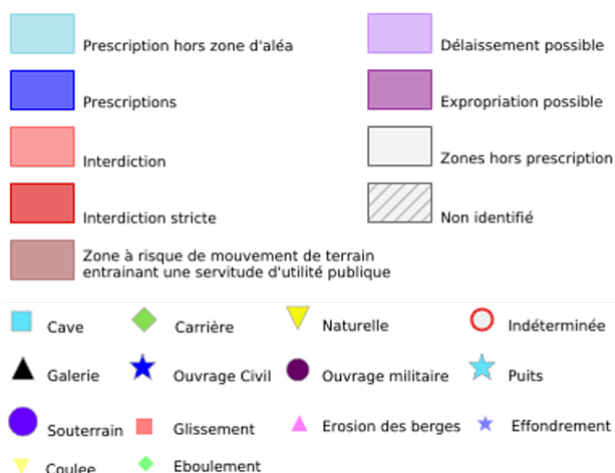
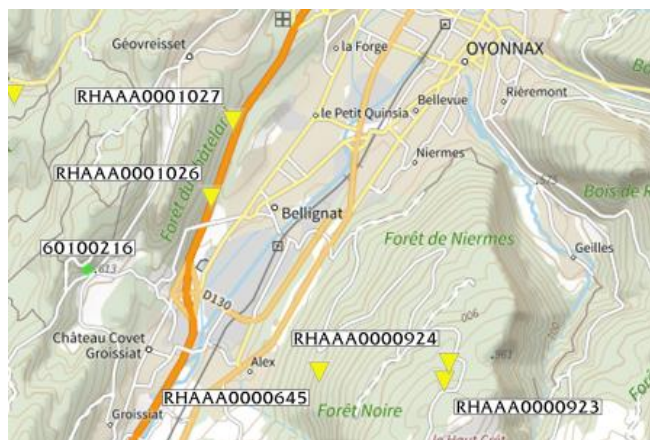
Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 1.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Bellignat

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

Risque radon sur Bellignat

Risque sur la commune FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

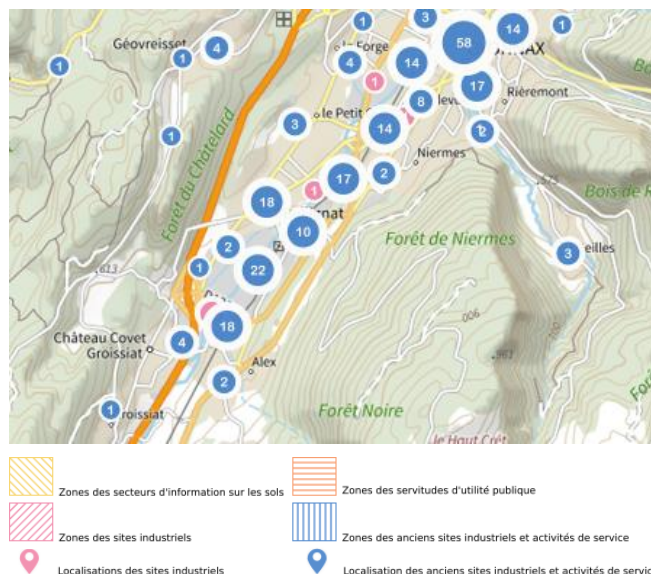
Risque de pollution des sols sur Bellignat

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 1 secteur(s) d'information(s) sur les sols sur la commune
L'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage (réalisation de travaux sur la parcelle avec mouvements de terre), la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.
- 2 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.
Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 74 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient au moins un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 2.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 3.

Annexe 1 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

4 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
RHAAA0000923	naturelle	Gouffre No 1 du Haut Crêt
RHAAA0000924	naturelle	Gouffre No 2 du Haut Crêt
RHAAA0001026	naturelle	Grotte de Bellignat No 1
RHAAA0001027	naturelle	Grotte de Bellignat No 2

Annexe 2 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

2 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP001226201	OROSOLV (ex WOLFF)	En cours
SSP000047301	UIOM de GROISSIAT	En cours

Annexe 3 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

74 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4267535	LIFOCOLOR	En arrêt	
SSP4088100	OROSOLV	En arrêt	
SSP4088099	GARCIA S.A.	En arrêt	
SSP4041977	Transformation du plastique	Indéterminé	
SSP4041976	Peinture par pulvérisation	En arrêt	
SSP4041975	Décoration d'articles en plastiques	En arrêt	
SSP4041974	Atelier de sérigraphie	Indéterminé	
SSP4041973	Travail du plastique	Indéterminé	
SSP4041972	Transformation de matières plastiques	Indéterminé	
SSP4041971	Travail du plastique	Indéterminé	
SSP4041970	Travail des matières plastiques	Indéterminé	
SSP4041969	Travail des matières plastiques	Indéterminé	
SSP4041494	Atelier de fabrication et stockage de	Indéterminé	
SSP4041493	Usine de travail des matières plastiques	Indéterminé	
SSP4041492	Atelier de façonnage de branches de	Indéterminé	
SSP4041491	Travail de tôlerie	Indéterminé	
SSP4041490	Polissage de moules	Indéterminé	
SSP4041489	Transformation du plastique	Indéterminé	
SSP4041488	Atelier de tôlerie	Indéterminé	
SSP4041487	Poste de desserte d'essence	Indéterminé	
SSP4041486	Centrale de production d'électricité à	Indéterminé	
SSP4041485	Fabrique de jouets en plastique	Indéterminé	
SSP4041128	Atelier de transformation de matières	Indéterminé	
SSP4041127	Atelier de réparation de véhicules et	Indéterminé	
SSP4041126	Atelier de décoration de montures de	En arrêt	
SSP4041125	Transformation des matières plastiques	Indéterminé	
SSP4041124	Travail du plastique (lunetterie)	Indéterminé	
SSP4041123	Recherches dans le domaine de la	Indéterminé	
SSP4041122	Injection des matières plastiques	Indéterminé	
SSP4041121	Fabrication de lunettes en plastiques	Indéterminé	
SSP4041120	Construction métallique, serrurerie,	Indéterminé	
SSP4041119	Unité de fabrication de peinture, anc.	Indéterminé	
SSP4041118	Coloration des plastiques	Indéterminé	
SSP4041117	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP4041116	Application de vernis et peinture	Indéterminé	
SSP4040406	Stockage de plastiques	En arrêt	
SSP4040321	Travail du plastique	En arrêt	
SSP4040320	Carrosserie	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4040319	Station service	Indéterminé	
SSP4039737	Transformation du plastique	Indéterminé	
SSP4039212	Atelier de tôlerie et de peinture	Indéterminé	
SSP4039211	Carrosserie et peinture automobile	Indéterminé	
SSP4039105	Fabrication de moules métalliques,	Indéterminé	
SSP4039030	Transformation des matières plastiques	Indéterminé	
SSP4039026	Fonderie de métaux et Alliages non	Indéterminé	
SSP4039025	Marquage et vernissage du plastique	Indéterminé	
SSP4038949	Atelier de transformation et d'injection	Indéterminé	
SSP4038941	Travail et stockage du plastique	Indéterminé	
SSP4038856	Travail mécanique des métaux	Indéterminé	
SSP4038729	Transformation du plastique	Indéterminé	
SSP4038710	Travail des matières plastiques	Indéterminé	
SSP4038594	Carrosserie, anc. Transformation des	Indéterminé	
SSP4038593	Décoration au pistolet et teinture par	Indéterminé	
SSP4038592	Travail du plastique	Indéterminé	
SSP4038591	Fabrication et commercialisation de	Indéterminé	
SSP4038590	Transformation Matières Plastiques	Indéterminé	
SSP4038589	Transformation du plastique par	Indéterminé	
SSP4038588	Travail des matières plastiques	Indéterminé	
SSP4038587	Stockage de matières plastiques	Indéterminé	
SSP4038586	Transformation du plastique	Indéterminé	
SSP4038559	Pressing	Indéterminé	
SSP4038558	Pressing	En arrêt	
SSP4038557	Conception, Fabrication, Moules	Indéterminé	
SSP4038556	Atelier de mécanique et réalisation de	Indéterminé	
SSP4038555	Moulage des matières plastiques	Indéterminé	
SSP4038554	Travail du plastique	Indéterminé	
SSP4038553	dépôt de liquides inflammables avec	En arrêt	
SSP4038552	Desserte d'essence	Indéterminé	
SSP4038551	Fonderie	Indéterminé	
SSP4038550	Fonderie	En arrêt	
SSP4038509	Démolition d'automobiles, anc. Import,	Indéterminé	
SSP4038484	Travail des matières plastiques	En arrêt	
SSP4038475	Travail et stockages de matières	Indéterminé	
SSP4038474	Atelier de mécanique pour l'usinage de	Indéterminé	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

